

A ROME : PAR CI PAR LA

CHAPITRE HUITIÈME

Puisque Joerisse a eu un si grand succès, comme il n'y a eu que peu de monde aux jours gras, à ceux de la tempête, vous pourriez peut-être, avant que l'on défasse la chapelle, lui donner une chance nouvelle, supposé que le cœur vous en dise. Et les *tapis* pourraient en profiter. Dans tous les cas, des pauvres gens, comme nous, pourrout fort bien s'en passer pour quelque temps. Si cependant on veut les donner, laissez faire, même poussez à la roue. Ils ne feront pas de tort au chemin de la croix. Enfin voyez, et faites pour le mieux. Quand même il resterait un petit surplus, je ne voudrais pas l'engager avant de rendre les comptes. Puis nous avons encore des dépenses à faire pour les clotûres et le devant de l'église ; la consécration fera aussi une brèche à nos fonds. De plus, si la paroisse doit payer les *débentures*, le chemin de la croix pourrait fort bien retomber en grande partie sur le coffre de la fabrique. La prudence est la mère de la sûreté.

Non, il n'est pas parlé de l'École dans la constitution *Jam dudum*, mais l'École a compris qu'il était de son intérêt de profiter des avantages qu'offrait le décret romain ; sinon, à la longue, elle pourrait bien souffrir grandement de son opposition à l'Université. Tout va pour le mieux, autant que le mieux peut exister dans les vagues mouvantes d'une mer soulevée par une longue tempête.

Quant au grain de la dime, il se vendra peut-être mieux au mois de mai. Consultez la mère, elle a coutume de s'y entendre là-dessus. Dans la société qu'elle a mené pendant quarante ans avec M. Brunet, son avis finissait toujours par prévaloir. Puis faites pour le mieux et vous n'aurez pas de reproches.

Il paraît que la sainte table est assiégée. C'est bien, ancrez le rosaire. Préparez l'établissement, ou le rétablissement de l'adoration perpétuelle. Voyez dans les papiers, il me semble qu'il y a des documents qui se rapportent à cette dévotion. Il faut